



**AGGRACONCEPT**  
Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

**Maitre d'ouvrage :**

## **Technique Solaire – Dossier AUDOIN01**

Adresse 62 Avenue de la Loge, 86440 MIGNE AUXANCES

*Référent : Ludovic MOUTOUSSAMY, Chef de projet développement Grandes Toitures,  
06 59 70 03 31*

## **Inventaires zones humides complété**

Lieu-dit La Lande, 49220 Thorigné-d'Anjou

**Etude dans le cadre de construction d'hangars d'élevage pour poules pondeuses  
avec couverture photovoltaïques**

AGGRA Concept  
11, place de la liberté  
85110 Chantonay

09 75 65 18 44  
contact@aggraconcept.com

Rédactrices : Emma BOURGUIGNON et Marianne LE BORGNE

Inventaires : Calysse BONAMY, Marianne LE  
BORGNE et Gweltas RAULT

Relectrice : Calysse BONAMY

Dates de visite : 15 octobre 2025 et 8 avril 2026

Date de rendu : 31 octobre 2025

Date de rendu V2 : 12 novembre 2025

Date de rendu V3 : 10/04/2026

## Table des matières

|           |                                                                                    |           |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b> | <b>OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>                                               | <b>3</b>  |
| <b>2.</b> | <b>PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE.....</b>                                         | <b>3</b>  |
| <b>3.</b> | <b>CONTEXTE DE L'ETUDE .....</b>                                                   | <b>4</b>  |
| 3.1.      | PRESENTATION DU SITE D'ETUDE.....                                                  | 4         |
| 3.2.      | PRESENTATION DU PROJET .....                                                       | 6         |
| <b>4.</b> | <b>CONTEXTE GEOLOGIQUE .....</b>                                                   | <b>6</b>  |
| <b>5.</b> | <b>INVENTAIRES ZONES HUMIDES.....</b>                                              | <b>7</b>  |
| 5.1.      | GENERALITES .....                                                                  | 7         |
| 5.2.      | DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX ZONES HUMIDES .....                      | 8         |
| 5.3.      | PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES .....                                           | 8         |
| 5.4.      | METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES SELON LE CRITERE FLORISTIQUE ..... | 9         |
| 5.5.      | METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDE SELON LE CRITERE PEDOLOGIQUE ....   | 10        |
| 5.6.      | ANALYSE DU CRITERE FLORISTIQUE .....                                               | 11        |
| 5.7.      | ANALYSE DU CRITERE PEDOLOGIQUE .....                                               | 16        |
| <b>6.</b> | <b>CONCLUSION.....</b>                                                             | <b>16</b> |
| <b>7.</b> | <b>ANNEXES.....</b>                                                                | <b>16</b> |

## Table des illustrations

|                                                                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle communale [AGGRA Concept] .....</i>                               | <i>4</i>  |
| <i>Figure 2 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/2 500<sup>ème</sup> [Cadastre.gouv] .....</i> | <i>5</i>  |
| <i>Figure 3 : Plan de masse du projet sur vue cadastrale, 1/1 000<sup>ème</sup> [Technique Solaire, 15/04/2025] .....</i>         | <i>6</i>  |
| <i>Figure 4 : Carte géologique au niveau du site du projet [BRGM, AGGRA Concept] .....</i>                                        | <i>7</i>  |
| <i>Figure 5 : Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides].....</i>                                         | <i>9</i>  |
| <i>Figure 6 : Classes GEPPA de sols de ZH et de non ZH de 1981, Baize et Ducommun .....</i>                                       | <i>10</i> |
| <i>Figure 7 : Charte pour estimer le pourcentage de recouvrement de tâches par unité de surface [Baize et Jabiol].....</i>        | <i>11</i> |
| <i>Figure 8 : Localisation des prises de vues sur le site d'étude [AGGRA Concept, 15/10/2025] .....</i>                           | <i>12</i> |
| <i>Figure 9 : Prises de vues du site d'étude [AGGRA Concept, 15/10/2025] .....</i>                                                | <i>12</i> |
| <i>Figure 10 : Localisation des quadrats réalisés sur le site d'étude [AGGRA Concept, 08/04/2026] .....</i>                       | <i>13</i> |
| <i>Figure 11 : Localisation des prises de vues du site [AGGRA Concept, 08/04/2026] .....</i>                                      | <i>15</i> |
| <i>Figure 12 : Prises de vues du site d'étude [AGGRA Concept, 08/04/2026] .....</i>                                               | <i>15</i> |

## Table des tableaux

|                                                                                                            |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Tableau 1 : Détails des parcelles du projet .....</i>                                                   | <i>4</i>  |
| <i>Tableau 2 : Abondance des tâches, Baize et Jabiol .....</i>                                             | <i>10</i> |
| <i>Tableau 3 : Photographie des quadrats réalisés sur le site d'étude [AGGRA Concept, 08/04/2026].....</i> | <i>13</i> |
| <i>Tableau 4 : Flore caractéristique de zones humides identifiées sur le site d'étude.....</i>             | <i>15</i> |

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

---

Le présent rapport et les différentes cartographies qui l'accompagnent présentent les **inventaires zones humides** réalisés à la demande de l'entreprise Technique Solaire, dans le cadre d'un projet de construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque, sur la commune de THORIGNE-D'ANJOU dans le Maine-et-Loire (49).

**Dans le cadre de cette étude, il convient d'identifier la présence ou non de zones humides réglementaires sur le site du projet.**

Une analyse floristique a été réalisée à la demande de la DREAL afin de justifier de l'absence d'identification de zones humides par le critère floristique en complément du critère pédologique.

**L'analyse pédologique du site a été effectuée le mercredi 15 octobre 2025 complété par une analyse floristique le jeudi 8 avril 2026.**

## 2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE

---

**AGGRA Concept** est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie de **l'Eau, du Sol et de l'Environnement**. Depuis plus de 15 ans, sur l'ensemble du territoire national, AGGRA Concept intervient sur les thématiques :

- D'assainissement collectif ou non,
- Du réglementaire au titre du Code de l'Environnement :
  - Cas par Cas,
  - Loi sur l'Eau,
  - Études d'impact,
  - ICPE,
- Sur l'hydraulique pluviale,
- Sur les conseils en écologie appliquée,
- Sur les inventaires zones humides,
- Sur les diagnostics faune et flore.

Pour nous rencontrer : [www.aggraconcept.com](http://www.aggraconcept.com).

### 3. CONTEXTE DE L'ETUDE

#### 3.1. Présentation du site d'étude

Le projet de construction d'hangars d'élevage avec couverture photovoltaïques, sur une surface cadastrale d'environ 4,35 ha, se situe sur la commune de THORIGNE-D'ANJOU, au lieu-dit « La Lande » au Nord du département du Maine-et-Loire et à l'Est de la commune.

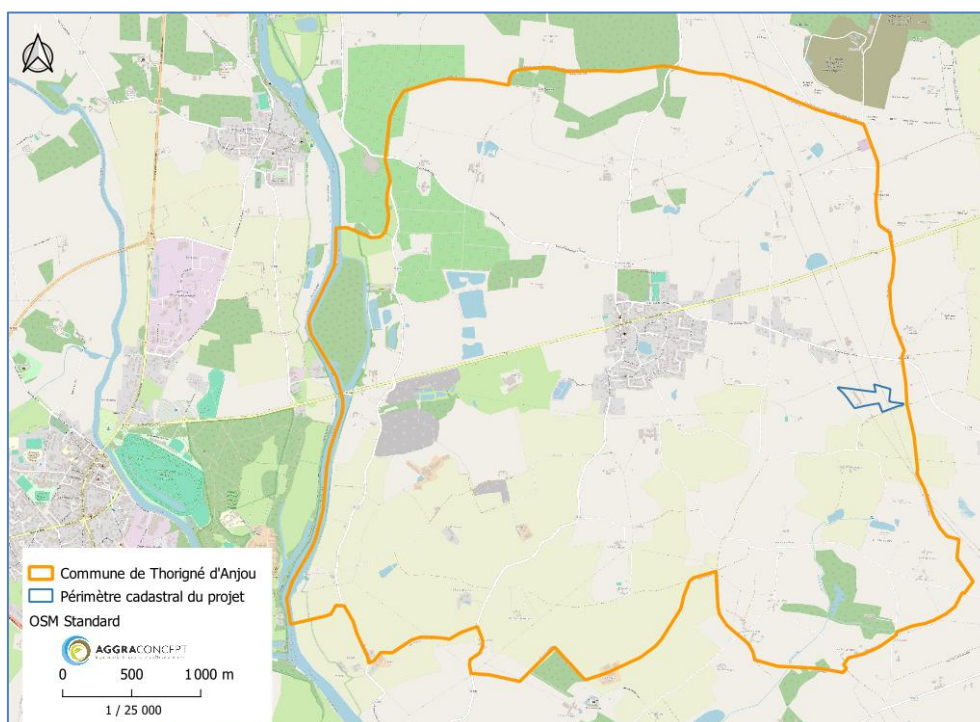


Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle communale [AGGRA Concept]

Le site du projet est localisé sur les parcelles cadastrales suivantes :

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet

| Commune              | Feuille | Section | Numéro | Surface cadastrale<br>(m²) | Surface concernée par<br>l'aménagement (emprise au sol)<br>(m²) |
|----------------------|---------|---------|--------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| THORIGNE-<br>D'ANJOU | 3       | 0A      | 610    | 1 470                      | 0                                                               |
|                      |         |         | 611    | 7 100                      | 1 300                                                           |
|                      |         |         | 612    | 5 550                      | 930                                                             |
|                      |         |         | 615    | 5 440                      | 790                                                             |
|                      |         |         | 617    | 5 920                      | 2 510                                                           |
|                      |         |         | 618    | 10 330                     | 1 576                                                           |
|                      |         |         | 631    | 6 125                      | 910                                                             |
|                      |         |         | 632    | 1 580                      | 330                                                             |
| TOTAL                |         |         |        | 43 515                     | 8 346                                                           |



Figure 2 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/2 500<sup>ème</sup> [Cadastre.gouv]

### 3.2. Présentation du projet

Le site de l'étude se situe sur des terrains agricoles, il est actuellement constitué de zones enherbées pour parcours extérieur de poules pondeuses avec des bâtiments d'élevage. Ce projet consiste en la construction de **deux hangars d'élevage de type volières** d'un total de 8 346 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (13 423 m<sup>2</sup> de surface utile).

Le plan de masse détaillé est disponible en *Annexe n°1*.



Figure 3 : Plan de masse du projet sur vue cadastrale, 1/1 000<sup>ème</sup> [Technique Solaire, 15/04/2025]

## 4. CONTEXTE GEOLOGIQUE

D'après la carte géologique au 1/50 000<sup>ème</sup> n°423 de Le Lion d'Angers du BRGM, le site est situé sur les formations géologiques suivantes : L-Rp : Limons et formations sablo-graveleuses résiduelles (ou remaniées) plio-quaternaires.

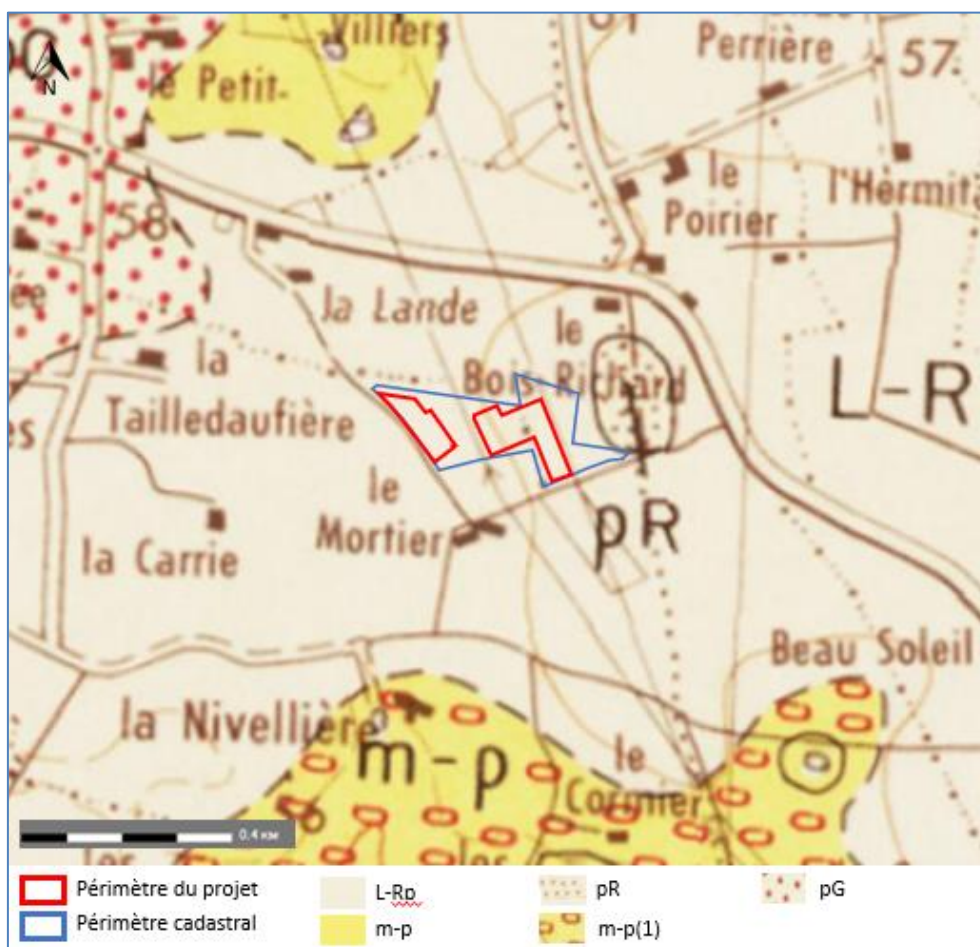


Figure 4 : Carte géologique au niveau du site du projet [BRGM, AGGRA Concept]

## 5. INVENTAIRES ZONES HUMIDES

### 5.1. Généralités

D'après l'article 211-7-1 du Code de l'environnement, les zones humides sont définies comme « des terrains, exploitées ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

D'un point de vue scientifique, ce sont des milieux variés dont le point commun est une hydromorphie permanente ou temporaire à proximité de la surface du sol pour le facteur hydrologique et/ou des caractéristiques d'écotones ou zones de transition entre milieu terrestre et milieu aquatique pour le facteur écologique.

De nombreux zonages et inventaires existent permettant de localiser ces milieux, notamment les zones humides présentant un intérêt à l'échelle globale comme les zones RAMSAR (espaces désignés en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau) ou référencées comme étant des bassins alluviaux ou les zones humides remarquables référencées à l'échelle locale dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ; ou encore les milieux potentiellement humides (MPH) qui modélisent les

enveloppes qui sont susceptibles de contenir des zones humides selon des critères géomorphologiques et climatiques.

## 5.2. Dispositions réglementaires relatives aux zones humides

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, dans son article 1er, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

En appui à cet arrêté, la note technique du 26 juin 2017 du Ministère de la transition énergétique et solidaire, précise la notion de "végétation" inscrite à l'article L.211-1 du Code de l'environnement, à la suite de la lecture des critères de caractérisation des zones humides faite par le Conseil d'État dans sa décision du 22 février 2017.

Ainsi, deux hypothèses peuvent se présenter :

- Cas 1 : En présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée, conformément aux dispositions législative et réglementaire interprétées par l'arrêt précité du Conseil d'État, à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles. Il convient, pour vérifier si ce double critère est rempli, de se référer aux caractères et méthodes réglementaires mentionnés aux annexes I et II de l'arrêté du 24 juin 2008.
- Cas 2 : En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

Si un seul des 2 critères (pédologique ou floristique) suffit bien à caractériser une zone humide, l'absence d'identification de zones humides par un seul de ces critères ne permet pas d'affirmer l'absence de zone humide en cas de végétation spontanée.

## 5.3. Pré-localisation des zones humides

D'après le *zonage de pré-localisation* établi par le CNRS / Université de Rennes 2 / PatriNat OFB-MNHN / Institut Agro Rennes-Angers / INRAE – Agende de l'eau RMC / Tour du Valat - qui modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir les zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 – **les parcelles du projet sont très probablement en zones humides.**

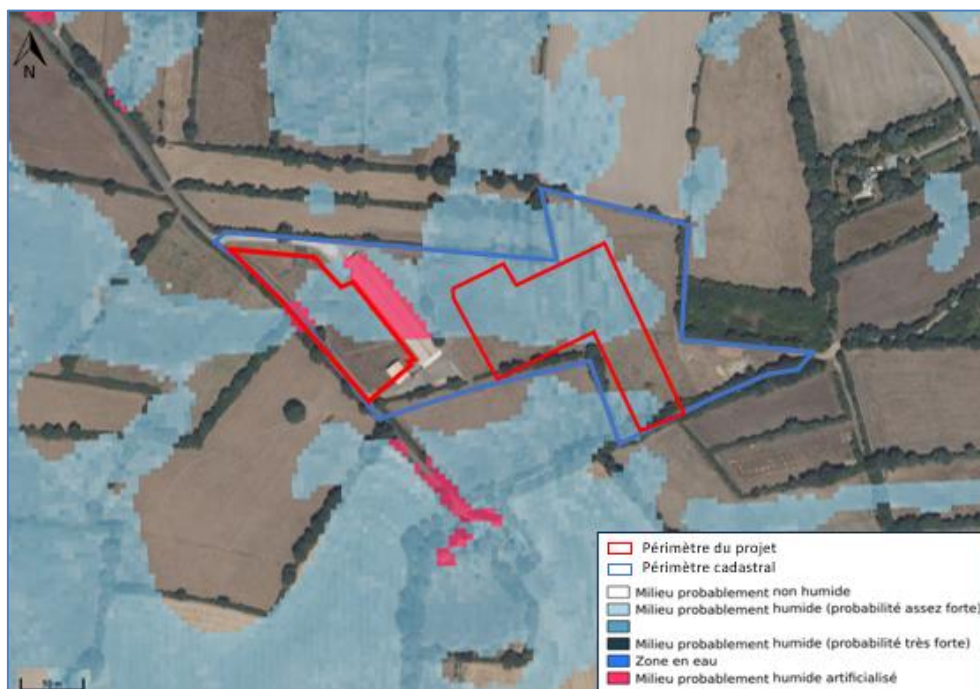


Figure 5 : Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides]

#### 5.4. Méthodologie d'identification des zones humides selon le critère floristique

Du fait de leur engorgement permanent ou temporaire durant tout ou partie de l'année, les zones humides sont favorables à l'expression d'une flore hygrophile et/ou d'associations végétales des milieux humides. Ce critère présente l'avantage d'être rapide à utiliser, mais ne peut être exploité qu'en période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination (même si certaines plantes restent reconnaissables tout de même une bonne partie de l'année). L'examen de la végétation s'effectue sur des placettes positionnées, par secteur homogène du point de vue de la végétation, suivant le contour général de l'emprise du projet.

La base de ce critère est l'identification d'un maximum d'espèces hygrophiles, à l'endroit même où l'on suppose être en présence d'une zone humide. Pour que ce critère soit considéré comme significatif, l'abondance/dominance des espèces indicatrices de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, doit être majoritaire et/ou correspondre à un habitat indicateur des zones humides.

L'identification de la flore est réalisée selon la méthode des quadrats. Celle-ci consiste à utiliser un carré de 1 m de côté, au sein duquel sont recensées les espèces présentes ainsi que leur recouvrement. Les quadrats sont implantés de manière aléatoire au sein d'habitats préalablement considérés comme homogènes. Seules les espèces incluses à l'intérieur de chaque quadrat sont identifiées et quantifiées, permettant de caractériser la composition et la structure phytosociologique du milieu étudié. Cette approche fournit des informations sur la richesse spécifique et l'abondance relative des espèces. Les relevés par quadrats sont complétés par des observations ponctuelles réalisées à l'échelle de l'ensemble de la zone d'étude.

A noter que ces observations viennent en complément des sondages pédologiques permettant de caractériser l'engorgement temporaire ou permanent des sols par l'eau.

### 5.5. Méthodologie d'identification des zones humide selon le critère pédologique

L'hydromorphie des sols est appréciée en référence aux classes du tableau GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée). L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- D'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- Ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Dans les horizons rédoxiques (Horizon g) ou pseudo-gleys, on distingue à la fois des traits d'oxydation du fer (couleur rouille) et des traits de dégradation du fer (grises). Ces horizons caractérisent des sols temporairement engorgés par l'eau. Dans les horizons réductiques (Horizon G) ou gley, à dominante grise, le fer est réparti de manière homogène et est en quasi-permanence sous forme réduite. Ces horizons, très rares, sont caractéristiques d'un engorgement permanent ou quasi-permanent par l'eau.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydro géomorphologiques.

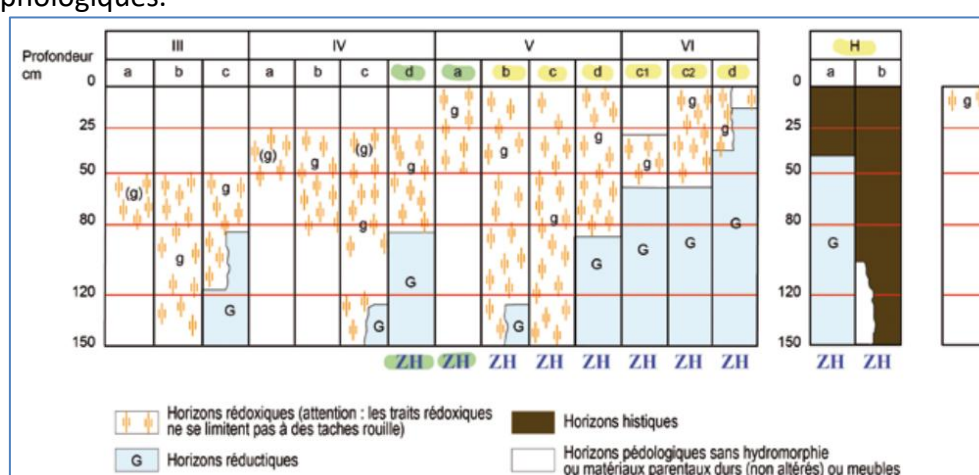


Figure 6 : Classes GEPPA de sols de ZH et de non ZH de 1981, Baize et Ducommun

L'abondance des traits rédoxiques est également évaluée lors des examens de terrain et définie en sept catégories qui sont les suivantes :

Tableau 2 : Abondance des tâches, Baize et Jabiol

| Catégorie d'abondance | Pourcentage de recouvrement des traits rédoxiques |
|-----------------------|---------------------------------------------------|
| Absentes              | 0 %                                               |
| Très peu nombreuses   | < 2 %                                             |
| Peu nombreuses        | 2 à 5 %                                           |
| Assez nombreuses      | 5 à 15 %                                          |
| Nombreuses            | 15 à 40 %                                         |
| Très nombreuses       | 40 à 80 %                                         |
| Dominantes            | >80 %                                             |

Cette détermination du pourcentage de recouvrement est faite selon la charte ci-dessous extraite du Guide pour la description des sols [D. Baize et B. Jabiol, 2011].

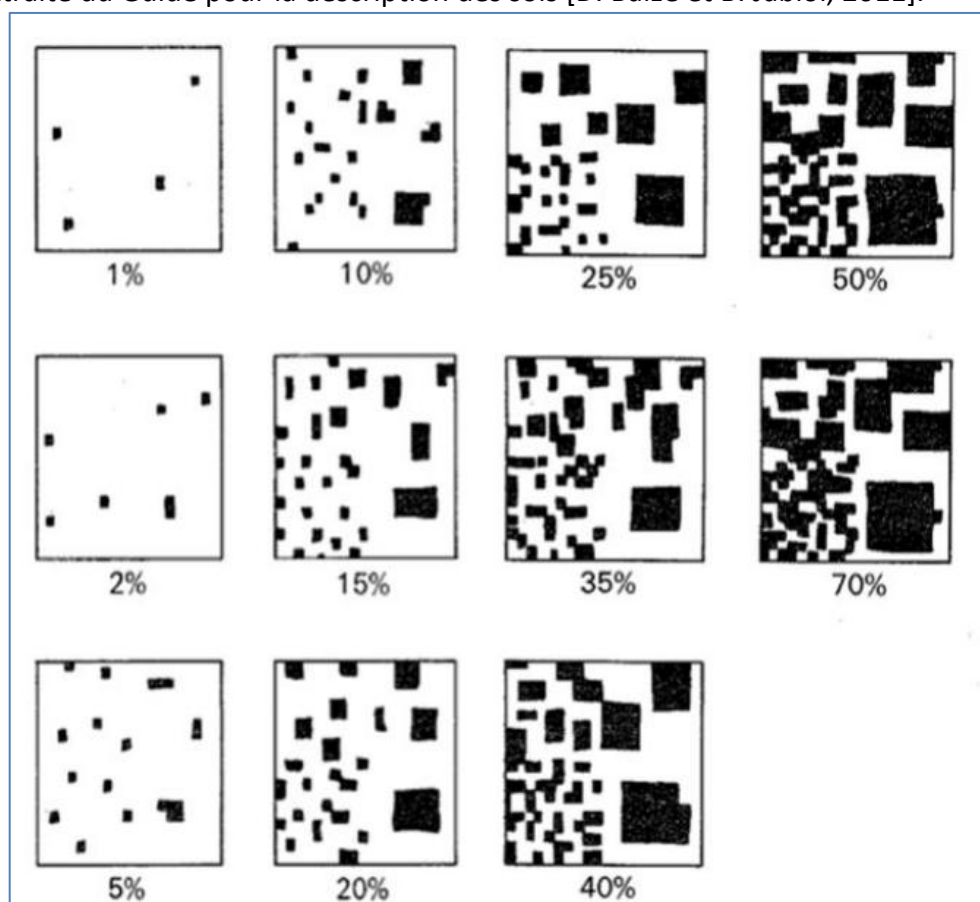


Figure 7 : Charte pour estimer le pourcentage de recouvrement de tâches par unité de surface [Baize et Jabiol]

L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points dont le nombre, la répartition et la localisation précise dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si c'est possible.

## 5.6. Analyse du critère floristique

Lors des investigations terrain menées le 15 octobre 2025, il n'a pas été possible d'identifier avec précision les espèces floristiques sur les parcelles du projet. La période

d'observation étant trop tardive et le site étant constitué en partie de zones exploitées en poulailler.



Figure 8 : Localisation des prises de vues sur le site d'étude [AGGRA Concept, 15/10/2025]



Figure 9 : Prises de vues du site d'étude [AGGRA Concept, 15/10/2025]

Dans le cadre de l'instruction de l'Examen au cas par cas portant sur ce projet, une demande de compléments a été formulée par les services de la DREAL des Pays de la Loire préconisant une **étude conclusive concernant le critère floristique**.  
De ce fait, un passage complémentaire a été réalisé sur le site d'étude afin de déterminer les espèces floristiques présentes en période propice à l'expression de la flore.

Lors de cet inventaire, la **méthode des quadrats** a été utilisée sur le site d'étude. Sur le périmètre de l'exploitation, un total de sept quadrats a été réalisé. Des observations ponctuelles ont également été menées.

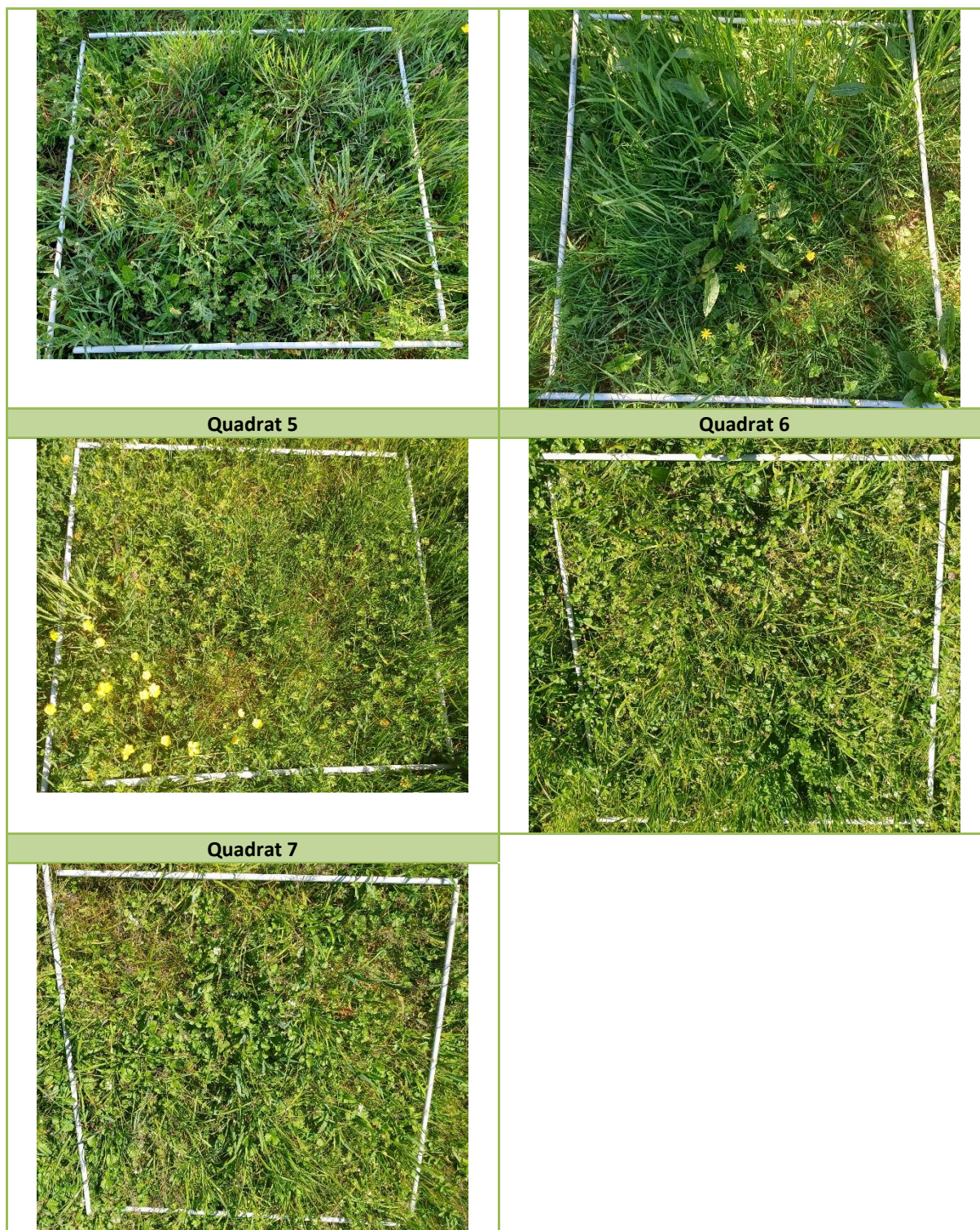
La localisation des quadrats effectués est disponible sur la carte ci-dessous.



Figure 10 : Localisation des quadrats réalisés sur le site d'étude [AGGRA Concept, 08/04/2026]

Tableau 3 : Photographie des quadrats réalisés sur le site d'étude [AGGRA Concept, 08/04/2026]

| Quadrat 1                                                                           | Quadrat 2                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| Quadrat 3                                                                           | Quadrat 4                                                                            |



Cette étude floristique a permis de mettre en évidence la présence de 78 espèces végétales différentes, représentant une diversité spécifique moyenne.

Parmi ces espèces, nous avons pu identifier **deux espèces caractéristiques de zones humides** selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Les espèces identifiées sont présentées dans le tableau suivant.

*Tableau 4 : Flore caractéristique de zones humides identifiées sur le site d'étude*

| Nom scientifique   | Nom commun             | Listes rouges |        |
|--------------------|------------------------|---------------|--------|
|                    |                        | LR F          | LR PdL |
| Ranunculus sardous | Renoncule de Sardaigne | LC            | LC     |
| Oenanthe crocata   | Oenanthe safranée      | LC            | LC     |

Ces espèces ont pu être identifiées sur les espaces enherbés du site d'étude. La Renoncule de Sardaigne a été observée au sein des quadrats n°6 et n°7, l'Oenanthe safranée a pu être identifiée au sein du quadrat n°6.



*Figure 11 : Localisation des prises de vues du site [AGGRA Concept, 08/04/2026]*

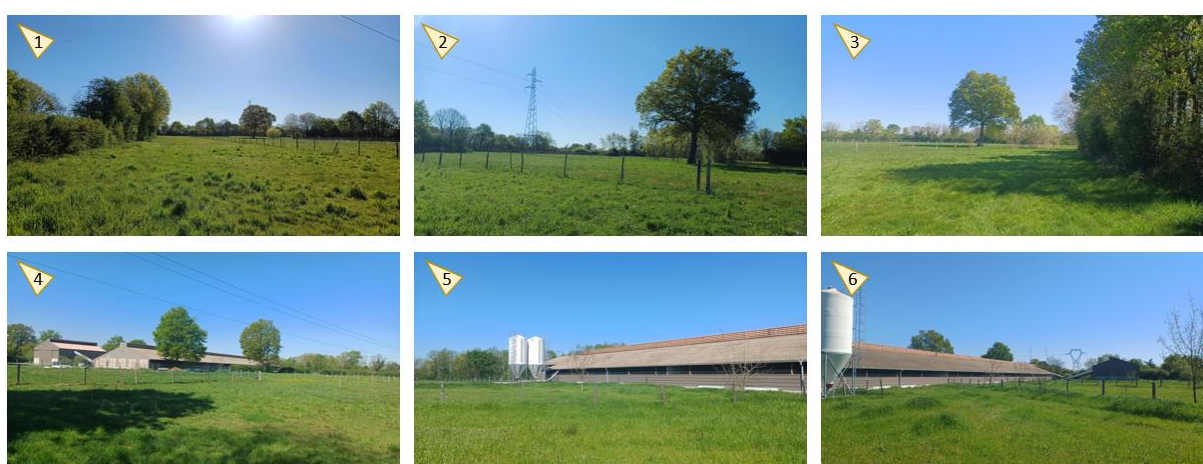


*Figure 12 : Prises de vues du site d'étude [AGGRA Concept, 08/04/2026]*

Afin de déterminer si le site étudié est une zone humide selon le critère floristique, il a été nécessaire de déterminer le pourcentage de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques de zones humides.

Selon les observations réalisées sur le site lors des investigations de terrain, il a été conclu que le pourcentage de recouvrement cumulé ne permet pas d'attente 50 % du recouvrement total de la strate herbacée.

**Selon le critère floristique, aucune zone humide n'a pu être identifiée.**

La liste des espèces floristiques identifiées ainsi que leur pourcentage de recouvrement est disponible en *Annexe n°4*.

*Une analyse pédologique a été effectuée en complément.*

### 5.7. Analyse du critère pédologique

En complément de l'étude des données bibliographiques disponibles et de l'analyse floristique, nous avons effectué une étude pédologique. Ces relevés ont été réalisés le 15 octobre 2025 à partir de sondages à la tarière manuelle permettant de déterminer la nature, la texture et le taux d'hydromorphie du sol. Au total **17 sondages** ont été réalisés pour caractériser le terrain sur la présence ou non de zones humides. *Le détail des coupes des sondages réalisés et leur localisation est disponible en annexes 2 et 3.*

Le sol est à tendance limono-sableuse (LMS). **Sur les 17 sondages réalisés, aucun n'est caractéristique de zones humides.**

**Aucune venue d'eau n'a été observée sur l'intégralité des sondages sur la parcelle étudiée.**

## 6. CONCLUSION

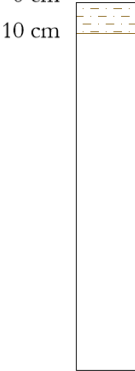
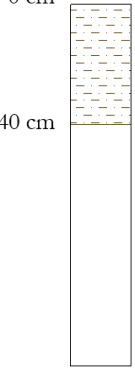
Aucune zone humide n'a été observée sur le site d'étude à la suite des inventaires pédologiques menés le mercredi 15 octobre 2025 et des inventaires floristiques réalisés le jeudi 8 avril 2026. **Aucune zone humide ne sera donc impactée par la réalisation du projet.**

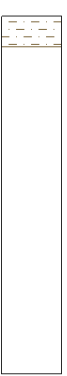
## 7. ANNEXES

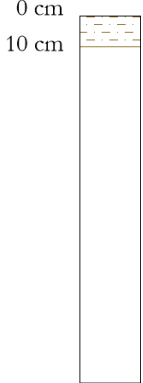
1. Plan de masse du projet sur vue cadastrale, 1/1 000<sup>ème</sup> [Technique Solaire, 15/04/2025]
2. Détail des sondages pédologiques réalisés [AGGRA Concept, 29/10/2025]
3. Cartes de localisation des sondages pédologiques [AGGRA Concept, 29/10/2025]
4. Liste des espèces de flore observées sur le site d'étude [AGGRA Concept, 09/04/2026]



|                                |                                                                  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Date des sondages</b>       | Mercredi 15 octobre                                              |
| <b>Contexte météorologique</b> | Temps sec, ciel dégagé                                           |
| <b>Nature des sols</b>         | S1-S3 : Pelouse sèche<br>S4 - S9 : Sol nu<br>S10 – S17 : Prairie |

| Coupes des sondages pédologiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Photographies des sondages pédologiques                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>0 cm<br/>10 cm</p>  <p>Horizon brun, LMS, sain, caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 1</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 10 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p>                                  |   |
| <p>0 cm<br/>40 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, très peu de traces d'hydromorphies localisées sur les cailloux, caillouteux</p> <p>Refus sur graves</p> <p>Sondage 2</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 40 cm</p> <p><b>Classe I, II ou III</b></p> |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>0 cm<br/>25 cm</p>  <p>Horizon brun, LMS, sain, caillouteux</p> <p>Refus sur charge caillouteuse</p> <p>Sondage 3</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 25 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p>                               |   |
| <p>0 cm<br/>10 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, caillouteux</p> <p>Refus sur charge caillouteuse</p> <p>Sondage 4</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 10 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p>  |  |
| <p>0 cm<br/>10 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, caillouteux</p> <p>Refus sur charge caillouteuse</p> <p>Sondage 5</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 10 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p> | <p><i>Pas de photo</i></p>                                                          |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>0 cm<br/>10 cm</p>  <p>Horizon brun, LMS, sain, caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 6</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 10 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p>                                                     |    |
| <p>0 cm<br/>25 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur graves</p> <p>Sondage 7</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 25 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p>                                                                     |   |
| <p>0 cm<br/>20 cm<br/>40 cm</p>  <p>Horizon brun, LMS, sain, caillouteux</p> <p>Horizon brun-gris, limono-sableux, sain, caillouteux</p> <p>Refus sur charge caillouteuse</p> <p>Sondage 8</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 40 cm</p> <p><b>Classe I, II ou III</b></p> |  |

|                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>0 cm</p> <p>25 cm</p> <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur graves</p> <p>Sondage 9</p> <p>Profondeur de la nappe : non atteinte à 25 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p>   |    |
| <p>0 cm</p> <p>25 cm</p> <p>Horizon brun, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 10</p> <p>Profondeur de la nappe : non atteinte à 25 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p> |   |
| <p>0 cm</p> <p>20 cm</p> <p>Horizon brun, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 11</p> <p>Profondeur de la nappe : non atteinte à 20 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p> |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>0 cm<br/>10 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 12</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 10 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p> |    |
| <p>0 cm<br/>15 cm</p>  <p>Horizon brun, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 13</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 15 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p>      |   |
| <p>0 cm<br/>20 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 14</p> <p>Profondeur de la nappe :<br/>non atteinte à 20 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p>                     |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>0 cm</p> <p>20 cm</p>  <p>Horizon brun, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 15</p> <p>Profondeur de la nappe : non atteinte à 20 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p>                               |    |
| <p>0 cm</p> <p>20 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 16</p> <p>Profondeur de la nappe : non atteinte à 20 cm</p> <p><b>Classe I, II, III ou IV</b></p>                        |   |
| <p>0 cm</p> <p>10 cm</p>  <p>Horizon brun foncé, LMS, sain, assez caillouteux</p> <p>Refus sur socle rocheux</p> <p>Sondage 17</p> <p>Profondeur de la nappe : non atteinte à 10 cm</p> <p><b>Classe indéterminée (profondeur insuffisante)</b></p> |  |

